

Les psychologues alertent !

26 juin 2024

Les organisations syndicales et associatives signataires tiennent à alerter sur l'incompatibilité irréductible entre certaines propositions de l'extrême droite et l'éthique et la déontologie des psychologues qui se réfèrent aux conventions internationales des droits humains.

En effet, en vertu de l'article 14 de la convention européenne des droits de l'homme, « chacun jouit des droits reconnus dans la Convention, quels que soient la couleur de sa peau, son sexe, sa langue, ses convictions politiques ou religieuses ou ses origines ».

Le code de déontologie des psychologues dans ses principes, déclare le respect des droits fondamentaux de la personne, et l'intégrité et la probité inhérents à l'exercice de la profession.

Les psychologues refusent, au nom d'une préférence nationale, toute discrimination des personnes migrantes, des mineurs non accompagnés, des travailleurs sans papiers ainsi que l'exclusion du droit à l'éducation, à la qualification et à la santé de toute une partie de la population.

Les psychologues défendent l'accueil et l'accompagnement inconditionnels de chacune et chacun dans tous leurs champs d'exercice (Santé, Éducation, Travail, Justice, social et médico-social, protection de l'Enfance...) et s'opposent à tout projet discriminatoire et d'exclusion porté par l'extrême droite.

